



Ville de BRAY SUR SEINE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
Tél : 01 60 67 10 11 – Fax : 01 64 01 13 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2014	Date d'affichage : 10 juillet 2014	Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18	Nombre de délibérations : 41
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie donne pouvoir à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya donne pouvoir à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine donne pouvoir à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie donne pouvoir à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

Délibération N° 2014-06-04

Rectification de la délibération n°2012-03-02 Vente de deux terrains

M. le Maire propose à l'assemblée la rectification de la délibération votée en février 2012 intitulée PRIX DE VENTE DES DEUX TERRAINS COMMUNAUX qui mettait en vente deux terrains à côté de la caserne de pompiers, pour un montant respectif de 63 000 €. L'un a été vendu en juin 2013 pour la somme de 60 000 €. Le second terrain a trouvé un acquéreur pour un montant identique. Le maire propose d'accepter cette offre.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la rectification de la délibération n°2012-02-02 et autorise le Maire à entériner cette vente et modifier la somme à 60 000 €.

Délibération certifiée exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme
En mairie le 22 juillet 2014

Le Maire,
Emmanuel MARCADET